



Affiché le 29/04/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres permanente

Délibération n° 26 04 22

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L.1414-2,

Vu la délibération n° 26 04 03 du conseil communautaire du 07 avril 2026 portant création de la commission d'appel d'offres et fixant les conditions d'élections de ses membres,

Considérant le renouvellement du conseil communautaire en date du 31 mars 2026,

Considérant qu'après appel à candidatures, une seule liste a été déposée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel CALMET	Madame Martine BRUN
Madame Audrey LEGERET	Monsieur Alain ALESSIO
Monsieur Gérard DE ZORDO	Monsieur Fabien GUGLIELMINO
Madame Christine BEILLE TOURSCHER	Monsieur Jean-Marc RANCUREL
Madame Céline DUQUESNE	Monsieur Gérard BRANDA

Considérant qu'il est procédé au vote à main levée, par dérogation au vote à bulletins secrets, à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il ressort du vote à main levée :

- Inscrits : 34
- Blancs et nuls : 0
- Votants : 31
- Suffrages exprimés : 31
- Ont obtenu :
- Liste déposée : 31 voix

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Déclare** élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel CALMET	Madame Martine BRUN
Madame Audrey LEGERET	Monsieur Alain ALESSIO
Monsieur Gérard DE ZORDO	Monsieur Fabien GUGLIELMINO
Madame Christine BEILLE TOURSCHER	Monsieur Jean-Marc RANCUREL
Madame Céline DUQUESNE	Monsieur Gérard BRANDA

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfècci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LORETZ

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

